

# LA FERTE ALAIS ESSONNE

### DATE DE CONVOCATION

23 mars 2021

#### DATE D'AFFICHAGE

23 mars 2021

#### NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 27 Présents : 26 Votants : 20

### **OBJET:**

Convention pour la location d'une œuvre d'art

Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 0

Transmise en sous-préfecture le 01/04/12021

Publiée le ollole 2021

Notifiée le

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE LA FERTE ALAIS

L'an deux mille vingt et un, le 29 mars à 20H00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Mariannick MORVAN, Maire.

Etaient présents: Mmes et M. Mariannick MORVAN, Claire HERLIN, Hervé FRANEL, Alexa PELAGE, Stéphane RAYNAL, Françoise BOUSSAT, Marie, Solange GRILLOT, Alain SOUEDET, Sylvain PASTORELLO, Stéphanie MARTINS VIANA, Laurent PERTHUIS, Christine DAVOINE, Jacqueline GALEAZZI, José AZEVEDO, Maria PYRKA, Stéphane LE PECULIER, Danièle PAGEARD, Rodolphe WELSCH, Stéphanie CHASSIN DE KERGOMMEAUX, Nicolas FOURNILLON

#### Etaient absents excusés :

Ariel SHEPS donne pouvoir à Alexa PELAGE
Guy-Charles HUMBERT donne pouvoir à Claire HERLIN
Fleurine BOCQUILLON donne pouvoir à Mariannick MORVAN
Julien CAYZAC donne pouvoir à Laurent PERTHUIS
Philippe VAN ROSSOMME donne pouvoir à Hervé FRANEL
Annick BAZIN donne pouvoir à Françoise BOUSSAT

#### Etaient absents:

Laure CHENU

## CONVENTION POUR LA LOCATION D'UNE ŒUVRE D'ART

Madame le Maire présente le projet de convention de location d'une œuvre d'art la statue « l'Ange » située devant l'entrée de la salle Sophie-Marie Brunel réalisée et par M. Noël Olivier-Cyr, pour l'année 2021.

**CONSIDERANT** la mise en valeur des espaces publics de la commune par l'implantation d'œuvres d'art en location.

CONSIDERANT l'avis de la commission des finances en date 24 mars 2021,

# LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE

APPROUVE le projet de convention présenté en annexe,

AUTORISE le Maire à signer la convention de location de la statue « l'Ange » avec M. Noël Olivier-Cyr pour un montant de 800 € TTC pour l'année 2021,

DIT que les crédits sont prévus à l'article 6135 du budget,

AUTORISE le Maire à signer tout avenant et prorogation de cette convention.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits, et ont les membres présents, signé au registre le Pour copie conforme.

Le Maire, Mariannick-MORWAN